



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 23/04/2018
Reçu en préfecture le 23/04/2018
Affiché le
ID : 029-242900645-20180419-DE_34_2018-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 19 avril de l'An Deux Mille Dix Huit à 18h45, le Conseil communautaire légalement convoqué le 23/03/2018, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Erwan LE FLOCH, Président.

Présents : 18

Jean KERIVEL, Marie-Pierre BARIOU, Christian GRIJOL, Patrick TANGUY, Marc RAHER, Yves TYMEN, Gaby LE GUELLEC, Thomas MEYER, Françoise DARCHEN, Erwan LE FLOCH, Henri CARADEC, Marie-Raphaëlle LANNOU, François CADIC, Hélène QUERE, Hugues TUPIN, Françoise PENCALET, Florence CROM, Jean-Jacques GOURTAY

Pouvoirs : Catherine ORSINI, pouvoirs à Thomas MEYER,
Philippe PAUL, pouvoirs à Erwan LE FLOCH,
Dominique TILLIER, pouvoirs à Hélène QUERE

Excusée : Marie-Thérèse HERNANDEZ

Secrétaire de séance : Marc RAHER

Délibération N° DE 34-2018

Objet : Travaux de VRD pour l'aménagement de la Plaine des Sports de Douarnenez

Rapporteur : Marie-Pierre BARIOU

Douarnenez communauté a décidé de regrouper les travaux de terrassement Voirie et Réseaux divers de la future plaine des sports pour une meilleure cohérence des projets en une seule et unique consultation.

L'objectif de la mission est de coordonner au mieux les travaux de terrassements, Voirie et Réseaux divers et enrobés qui seront réalisés simultanément.

Les marchés de travaux ont été lancés suivant la procédure d'appel d'offres ouvert.

L'avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 10 janvier 2018 et la date limite de remise des offres a été fixée au 19 février 2018 à 12 heures.

L'avis a été publié au JOUE, au BOAMP ainsi que sur un journal le Télégramme. Les services ont réceptionné 3 offres + une offre variante qui ont chacune fait l'objet d'une analyse détaillée.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse, la commission d'appel d'offre réunie le jeudi 5 avril 2018 à 14 h a attribué le marché à la société EUROVIA BRETAGNE pour les montants suivants :

- Variante à l'offre de base : 1 151 690.60 € HT
- Variante : 27 702.00 € HT
- Options : 24 072.00 € HT

Soit un montant total de 1 203 464.60 € HT.

Compte tenu de ce qui précède,

Il est proposé :

- D'autoriser le Président à signer le marché étant entendu que les crédits nécessaires à son exécution sont inscrits au budget primitif.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 19 avril 2018

Le Président,
Erwan LE FLOCH





DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 23/04/2018

Reçu en préfecture le 23/04/2018

Affiché le

ID : 029-242900645-20180419-DE_35_2018-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 19 avril de l'An Deux Mille Dix Huit à 18h45, le Conseil communautaire légalement convoqué le 23/03/2018, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Erwan LE FLOCH, Président.

Présents : 18

Jean KERIVEL, Marie-Pierre BARIOU, Christian GRIJOL, Patrick TANGUY, Marc RAHER, Yves TYMEN, Gaby LE GUELLEC, Thomas MEYER, Françoise DARCHEN, Erwan LE FLOCH, Henri CARADEC, Marie-Raphaëlle LANNOU, François CADIC, Hélène QUERE, Hugues TUPIN, Françoise PENCALET, Florence CROM, Jean-Jacques GOURTAY

Pouvoirs : Catherine ORSINI, pouvoirs à Thomas MEYER,
Philippe PAUL, pouvoirs à Erwan LE FLOCH,
Dominique TILLIER, pouvoirs à Hélène QUERE

Excusée : Marie-Thérèse HERNANDEZ

Secrétaire de séance : Marc RAHER

Délibération N° DE 35-2018

Objet : Travaux de construction du Centre Aquatique de Douarnenez

Rapporteur : Marie-Pierre BARIOU

Douarnenez communauté a lancé l'appel offres pour la construction du centre aquatique qui se décomposait en 21 lots distincts.

Pour la maîtrise d'œuvre de cette opération nous avons confié une mission de base au cabinet BVL ARCHITECTURE mandataire d'une équipe pluridisciplinaire et lauréat du concours.

L'avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 19 janvier 2018 et la date limite de remise des offres a été fixée au 23 février 2018 à 12 heures.

L'avis a été publié au JOUE, au BOAMP ainsi que sur le journal le Télégramme. 54 offres ont été réceptionnées dans les délais dont 32 par voie électronique qui ont chacune fait l'objet d'une analyse détaillée.

Suite à l'audition du rapport d'analyse, la commission d'appel d'offres réunie le 6 avril 2018 à 13h30 a attribué certains lots. Le lot N°1 a été déclaré infructueux en raison de l'absence d'offre, il sera relancé en procédure adaptée. Les lots 5-7-8-10-11-12-16-17-18-20 ont été également déclarés infructueux. Ils seront relancés sous forme de procédures ouvertes ou adaptées.

Numéros de lot	Intitulés du lot	Attributaires	Montants € HT
Lot n°1	Nettoyage	Infructueux	
Lot n°2	Fondations Gros Œuvre	SAS LE BRIS	2 349 003.23 €
Lot n°3	Charpente bois	BELLIARD	149 792.37 €
Lot n°4	Couverture Etanchéité	SEO	546 019.33 €
Lot n°5	Isolation extérieure Bardage	Infructueux	
Lot n°6	Menuiserie aluminium	REALU	413 481.84 € (base - PSE)
Lot n°7	Serrurerie	Infructueux	
Lot n°8	Menuiserie intérieure agencement Signalétique	Infructueux	
Lot n°9	Equipement vestiaires et sanitaires	NAVIC	180 623.00 € (base +PSE)
Lot n°10	Plafonds suspendus	Infructueux	
Lot n°11	Revêtements de sols Carrelage Faïences	Infructueux	
Lot n°12	Peinture	Infructueux	
Lot n°13	Traitement d'eau Animations	AQUA-TECH	702 525.00 €
Lot n°14	Traitement d'air - Plomberie Sanitaires Réseaux de chaleur	GROUPE FEE	1 058 000.00 €
Lot n°15	Chaudière Biomasse	COMPTE.R	190 180.00 € (base +PSE)
Lot n°16	Electricité- CFO -CFA	Infructueux	
Lot n°17	Contrôle et gestion des accès	Infructueux	
Lot n°18	Hammam Sauna	Infructueux	
Lot n°19	Bassin inox - Equipements de bassins	HSB	800 325.00 € (base +PSE)
Lot n°20	Pentagliss	Infructueux	
Lot n°21	Aménagements paysagers - Espaces verts	BROUQUEL Paysage	58 321.08 €
TOTAL HT			6 448 270.85 €

Compte tenu de ce qui précède,

Il est proposé :

- D'autoriser le Président à signer les marchés étant entendu que les crédits nécessaires à leur exécution sont inscrits au budget primitif.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 19 avril 2018

Le Président,
Erwan LE FLOCH





DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 23/04/2018
Reçu en préfecture le 23/04/2018
Affiché le
ID : 029-242900645-20180419-DE_36_2018-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 19 avril de l'An Deux Mille Dix Huit à 18h45, le Conseil communautaire légalement convoqué le 23/03/2018, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Erwan LE FLOCH, Président.

Présents : 18

Jean KERIVEL, Marie-Pierre BARIOU, Christian GRIJOL, Patrick TANGUY, Marc RAHER, Yves TYMEN, Gaby LE GUELLEC, Thomas MEYER, Françoise DARCHEN, Erwan LE FLOCH, Henri CARADEC, Marie-Raphaëlle LANNOU, François CADIC, Hélène QUERE, Hugues TUPIN, Françoise PENCALET, Florence CROM, Jean-Jacques GOURTAY

Pouvoirs : Catherine ORSINI, pouvoirs à Thomas MEYER,
Philippe PAUL, pouvoirs à Erwan LE FLOCH,
Dominique TILLIER, pouvoirs à Hélène QUERE

Excusée : Marie-Thérèse HERNANDEZ

Secrétaire de séance : Marc RAHER

Délibération N° DE 36-2018

Objet : Centre aquatique – Plan de financement actualisé et demandes de subventions

Rapporteur : Marie-Pierre BARIOU

Vu la délibération DE 85-2015 relative programme, à l'estimation financière initiale, à la procédure de concours restreint et aux demandes de subventions à solliciter,

Vu la délibération DE 40-2016 relative à la demande de subventions FSIL 2016,

Vu la délibération DE 88-2016 relative à la demande de subventions DETR 2017,

Vu la délibération DE 28-2017 relative à la demande de subventions Contrat de ruralité 2017,

Vu la délibération DE 29-2017 relative à la demande de subventions FSIL 2017,

Vu la délibération DE 50-2017 relative à l'actualisation du plan de financement,

Suite aux échanges avec les partenaires du projet, il est nécessaire d'ajuster le plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel Centre aquatique

FINANCEURS	Montant sollicité de la subvention	Taux
Etat - FSIL 2016	500 000 €	5%
Etat - FSIL/Contrat de ruralité	293 000 €	3%
Région (contrat de Partenariat)	600 000 €	6%
Région (politique Sport)	600 000 €	6%
Région (politique Lycée)	80 000 €	1%
Département (contrat de Territoire)	950 000 €	10%
CNDS	740 000 €	8%
Autres financements publics	0 €	0%
TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul Plafonné à 80% du montant H.T.)	3 763 000 €	40%
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20 %)	5 737 000 €	60%
Total (coût de l'opération H.T.)	9 500 000 €	100%

Il est proposé :

- D'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional de Bretagne pour le projet de centre aquatique communautaire à hauteur de 600 000€ au titre de la politique sectorielle Sport, ainsi que 80 000€ au titre de la politique sectorielle Lycée

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 19 avril 2018

Le Président,
Erwan LE FLOCH





DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 23/04/2018
Reçu en préfecture le 23/04/2018
Affiché le
ID : 029-242900645-20180419-DE_37_2018-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 19 avril de l'An Deux Mille Dix Huit à 18h45, le Conseil communautaire légalement convoqué le 23/03/2018, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Erwan LE FLOCH, Président.

Présents : 18

Jean KERIVEL, Marie-Pierre BARIOU, Christian GRIJOL, Patrick TANGUY, Marc RAHER, Yves TYMEN, Gaby LE GUELLEC, Thomas MEYER, Françoise DARCHEN, Erwan LE FLOCH, Henri CARADEC, Marie-Raphaëlle LANNOU, François CADIC, Hélène QUERE, Hugues TUPIN, Françoise PENCALET, Florence CROM, Jean-Jacques GOURTAY

Pouvoirs : Catherine ORSINI, pouvoirs à Thomas MEYER,
Philippe PAUL, pouvoirs à Erwan LE FLOCH,
Dominique TILLIER, pouvoirs à Hélène QUERE

Excusée : Marie-Thérèse HERNANDEZ

Secrétaire de séance : Marc RAHER

Délibération N° DE 37-2018

Objet : Salle Multisports communautaire - Plan de financement actualisé et demandes de subventions

Rapporteur : Marie-Pierre BARIOU

Vu la délibération DE 31-2016 relative aux demandes de subventions à solliciter,
Vu la délibération DE 89-2016 relative à la demande de subventions DETR 2017,
Vu la délibération DE 30-2017 relative à la demande de subventions Contrat de ruralité 2017,
Vu la délibération DE 31-2017 relative à la demande de subventions FSIL 217,
Vu la délibération DE 51-2017 relative à une première actualisation du plan de financement,
Vu la délibération DE 68-2017 relative à une seconde actualisation du plan de financement,
Il est proposé de modifier le plan de financement prévisionnel suite aux derniers échanges :

FINANCEURS	Montant sollicité de la subvention	Taux
Etat – DETR 2017	200 000 €	7%
Etat – FSIL « Contrat de ruralité »	300 000 €	11%
Région (contrat de Partenariat)	100 000 €	4%
Région (Politique Lycée)	395 000 €	14%
Département (contrat de Territoire)	275 000 €	10%
FFME	12 000 €	0%
Autres financements publics	0 €	0%
TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul Plafonné à 80% du montant H.T.)	1 282 000 €	47%
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20 %)	1 468 000 €	53%
Total (coût de l'opération H.T.)	2 750 000 €	100%

Il est proposé :

- **D'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional de Bretagne au titre de la politique sectorielle Lycée à hauteur de 395 000€**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 19 avril 2018

**Le Président,
Erwan LE FLOCH**





DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 23/04/2018
Reçu en préfecture le 23/04/2018
Affiché le
ID : 029-242900645-20180419-DE_38_2018-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 19 avril de l'An Deux Mille Dix Huit à 18h45, le Conseil communautaire légalement convoqué le 23/03/2018, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Erwan LE FLOCH, Président.

Présents : 18

Jean KERIVEL, Marie-Pierre BARIOU, Christian GRIJOL, Patrick TANGUY, Marc RAHER, Yves TYMEN, Gaby LE GUELLEC, Thomas MEYER, Françoise DARCHEN, Erwan LE FLOCH, Henri CARADEC, Marie-Raphaëlle LANNOU, François CADIC, Hélène QUERE, Hugues TUPIN, Françoise PENCALET, Florence CROM, Jean-Jacques GOURTAY

Pouvoirs : Catherine ORSINI, pouvoirs à Thomas MEYER,
Philippe PAUL, pouvoirs à Erwan LE FLOCH,
Dominique TILLIER, pouvoirs à Hélène QUERE

Excusée : Marie-Thérèse HERNANDEZ

Secrétaire de séance : Marc RAHER

Délibération N° DE 38-2018

Objet : Demande de subvention pour le réaménagement de la signalisation directionnelle

Rapporteur : Marie Pierre BARIOU

Contexte :

Douarnenez Communauté souhaite réaménager l'ensemble de la signalisation directionnelle de son territoire. L'objectif du projet est de pouvoir doter le territoire de Douarnenez Communauté d'une signalisation directionnelle de qualité permettant aux usagers d'accéder plus aisément aux pôles du territoire. Le projet vise également à faire respecter les principes de l'Instruction Interministérielle sur la Sécurité Routière et la loi « Grenelle II » portant Engagement National pour l'Environnement.

Description du projet :

Depuis le mois de décembre 2016, le bureau d'études voirie de Douarnenez Communauté a pris en charge l'étude et la réalisation d'un plan de signalisation directionnelle. L'étude arrive à son terme, les travaux de réaménagement devraient débuter prochainement et se dérouleront sur les 4 prochaines années.

Conformément à la procédure prévue dans le Schéma Directeur Départemental de Signalisation Directionnelle et Touristique, le programme des aménagements prévus en 2018 a été présenté, dans le courant de l'année 2018, au responsable de l'Antenne Technique du Conseil Départemental, en charge du dossier signalisation directionnelle.

Le programme des travaux est le suivant :

- dépose des matériels jugés obsolètes par Douarnenez Communauté,
- mise en place des nouveaux matériels de signalisation directionnelle,
- mise en place de quatre Relais Information Services.

Le montant total des travaux est estimé à 240 000 € HT.

Description des subventions visées :

Le plan de signalisation directionnelle est inscrit dans différents contrats et appels à candidatures comme le montre le tableau suivant :

Financeurs	Contrat	Objet de la subvention	Pourcentage du marché total	Montant de la subvention visée
État	Contrat de ruralité - DSIL 2018	Totalité de la Signalisation Directionnelle	50 %	120 000 €
Conseil Départemental	Contrat de territoire	Signalisation d'Information Locale	8.33 %	20 000 €
TOTAL SUBVENTIONS VISÉES			58.33 %	140 000 €
AUTOFINANCEMENT			41.67 %	100 000 €

Compte tenu de ce qui précède,

Il est proposé :

- d'autoriser le Président à solliciter les subventions suivantes :
 - o 120 000 € à l'État dans le cadre du contrat de ruralité,
 - o 20 000 € au Conseil Départemental du Finistère dans le cadre du contrat de territoire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 19 avril 2018

Le Président,
Erwan LE FLOCH





DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 23/04/2018
Reçu en préfecture le 23/04/2018
Affiché le
ID : 029-242900645-20180419-DE_39_2018-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 19 avril de l'An Deux Mille Dix Huit à 18h45, le Conseil communautaire légalement convoqué le 23/03/2018, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Erwan LE FLOCH, Président.

Présents : 18

Jean KERIVEL, Marie-Pierre BARIOU, Christian GRIJOL, Patrick TANGUY, Marc RAHER, Yves TYMEN, Gaby LE GUELLEC, Thomas MEYER, Françoise DARCHEN, Erwan LE FLOCH, Henri CARADEC, Marie-Raphaëlle LANNOU, François CADIC, Hélène QUERE, Hugues TUPIN, Françoise PENCALET, Florence CROM, Jean-Jacques GOURTAY

Pouvoirs : Catherine ORSINI, pouvoirs à Thomas MEYER,
Philippe PAUL, pouvoirs à Erwan LE FLOCH,
Dominique TILLIER, pouvoirs à Hélène QUERE

Excusée : Marie-Thérèse HERNANDEZ

Secrétaire de séance : Marc RAHER

Délibération N° DE 39-2018

Objet : Aménagement du port du Rosmeur – Plan de financement actualisé et demande de subventions

Rapporteur : Marie Pierre BARIOU

Vu la délibération DE 52-2016 relative au lancement d'une étude d'ingénierie pour l'aménagement du port du Rosmeur

Vu la délibération DE 126-2017 relative à la demande de subvention DETR 2018

Compte tenu des dépenses prévisionnelles suivantes actualisées au stade PROJET :

Description des postes de dépenses	Montant (€) HT
Etudes paysagères, architecturales et techniques	80 000 €
Aménagement du Port du Rosmeur	1 320 000 €
Contrôle des accès par des dispositifs automatiques : bornes escamotables ou barrières	70 000 €
Frais d'étude divers (sondage géotechniques, investigations sur réseaux, compléments topographiques ...)	20 000 €
Frais de publication pour marchés publics	
TOTAL	1 490 000 €

et suite aux échanges avec les partenaires financiers, il est nécessaire d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Financier	Montant (€)	%
Etat – DETR 2018	250 000 €	17%
Etat - Contrat de ruralité	200 000 €	13%
Région Bretagne – Dispositif Centralités ou Renouvellement urbain	490 000 €	33%
Région Bretagne (Contrat de partenariat)	100 000 €	7%
Maitrise d'ouvrage (partenariat)		
Fond de concours du Syndicat Mixte des Ports de Cornouaille	150 000 €	30%
Douarnenez Communauté	300 000 €	
TOTAL	1 490 000 €	100%

Il est proposé :

- D'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional de Bretagne dans le cadre de l'appel à candidatures « dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne » à hauteur de 490 000€
- D'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional de Bretagne au titre du Contrat de Partenariat à hauteur de 100 000€
- D'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du Contrat de Ruralité à hauteur de 200 000€

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 19 avril 2018

Le Président,
 Erwan LE FLOCH

